

Vaccin contre les infections par les virus du papillome humain (VPH)

Description

La vaccination est le meilleur moyen de protection contre les infections par les VPH¹ et leurs complications.

Le vaccin contre les infections par les VPH (Gardasil 9) est offert gratuitement aux personnes admissibles² dans le cadre du Programme de vaccination contre les infections par les virus du papillome humain (VPH)³.

Les types de VPH inclus dans les vaccins contre les VPH (Cervarix, Gardasil et Gardasil 9) sont responsables de la majorité des cancers du col de l'utérus, du vagin, de la vulve, du pénis, de l'anus et de la bouche et la gorge.

Le vaccin utilisé dans le cadre du programme de vaccination protège aussi contre les condylomes. Les condylomes sont des verrues génitales causées par les infections à certains types de VPH. Les condylomes sont les infections transmissibles sexuellement les plus fréquentes au Canada.

Très souvent, les personnes infectées par le VPH n'ont pas de symptômes. Une personne peut donc être infectée sans le savoir.

Composition du vaccin

Le vaccin contre les VPH stimule le système immunitaire pour que celui-ci prépare des anticorps contre ces virus. Il est composé de certaines portions du virus qui n'ont pas le pouvoir d'infecter la personne vaccinée. En d'autres mots, le vaccin est inactivé et ne peut donc pas transmettre les VPH.

Comme plusieurs autres vaccins, le vaccin contre les VPH contient un adjuvant, qui est utilisé pour augmenter son efficacité et assurer une protection plus durable contre la maladie. Le vaccin ne renferme aucune trace d'agent de conservation, de latex, d'antibiotique, de thimérosal ou de mercure.

Le vaccin contre les VPH a suivi le processus habituel de développement d'un vaccin, prescrit par Santé Canada. Ce processus réglemente et encadre notamment la recherche, la fabrication, l'homologation, l'efficacité et la sécurité entourant la production d'un vaccin. Tous les vaccins doivent avoir suivi ce processus pour être distribués au Canada.

Pour en savoir plus, consultez l'information sur le fonctionnement de la vaccination⁴.

Nombre de doses nécessaires

Selon son âge, la personne doit recevoir 2 ou 3 doses du vaccin sur une période de 6 mois pour avoir la meilleure protection possible.

Le vaccin est plus efficace lorsque la personne qui le reçoit n'a jamais eu d'infection à VPH. Comme l'infection se produit habituellement au cours des premières années d'activité sexuelle, la vaccination devrait idéalement avoir lieu avant les premières relations sexuelles. Le vaccin demeure tout de même indiqué pour les personnes qui ont déjà eu une

infection à VPH.

La vaccination ne remplace pas le dépistage du cancer du col de l'utérus⁵.

Durée de la protection

Le vaccin protège pendant plusieurs années.

Des études sont en cours pour évaluer la protection du vaccin à long terme. Si elles démontrent qu'une dose supplémentaire est nécessaire pour maintenir la protection, les personnes vaccinées recevront une dose de rappel du vaccin.

Symptômes après la vaccination

Des symptômes peuvent être causés par le vaccin, par exemple une rougeur à l'endroit où l'injection a été faite. D'autres problèmes peuvent arriver par hasard et n'ont aucun lien avec le vaccin, par exemple un rhume, une gastro ou un mal de tête.

Le vaccin contre les infections par les VPH est sécuritaire. La majorité des symptômes ou réactions sont bénignes et de courte durée.

Nature et fréquence des réactions connues causées par le vaccin contre les infections par les VPH

Fréquence	Réactions connues causées par ce vaccin
Dans la majorité des cas (plus de 50 % des gens)	<ul style="list-style-type: none"> • Douleur à l'endroit où l'injection a été faite
Très souvent (moins de 50 % des gens)	<ul style="list-style-type: none"> • Rougeur ou gonflement à l'endroit où l'injection a été faite
Souvent (moins de 10 % des gens)	<ul style="list-style-type: none"> • Démangeaisons à l'endroit où l'injection a été faite, fièvre

À ce jour, plus de 175 millions de doses de vaccin contre les VPH ont été administrées dans le monde. Selon les données scientifiques actuelles, aucun problème grave ou inattendu n'est lié à ce vaccin. Aucun lien n'a été établi entre ce vaccin et certaines maladies graves ou des décès.

Partout à travers le monde, les effets secondaires de la vaccination contre les infections par les VPH sont étudiés. Le ministère de la Santé et des Services sociaux effectue une telle surveillance pour tous les programmes de vaccination offerts au Québec dans le cadre du Programme de surveillance passive des effets secondaires possiblement reliés à l'immunisation (ESPRI).

Quoi faire après la vaccination

Conseils à suivre dans les minutes suivant la vaccination

Attendez 15 minutes avant de quitter l'endroit où vous avez reçu le vaccin. Si une réaction allergique grave survient, les symptômes apparaîtront quelques minutes après la vaccination.

Si vous ressentez des symptômes après la vaccination, informez-en immédiatement la personne qui vous a donné le vaccin. Elle pourra vous traiter sur place.

Conseils à suivre à la maison

Si vous avez une rougeur, une douleur ou un gonflement à l'endroit où l'injection a été faite, appliquez une compresse humide froide à cet endroit.

Utilisez un médicament contre la fièvre ou les malaises au besoin.

Quand consulter

Consultez un médecin si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Vous ressentez des symptômes graves ou inhabituels.
- Vos symptômes s'aggravent au lieu de s'améliorer.
- Vos symptômes durent depuis plus de 48 heures.

Dernière mise à jour : 25 septembre 2017, 13:29

Avis

L'information contenue sur le site ne remplace en aucun cas l'avis d'un professionnel de la santé. Si vous avez des questions concernant votre état de santé, appelez [Info-Santé 811](#)⁶ ou consultez un professionnel de la santé.

Liens

1. <http://sante.gouv.qc.ca/problemes-de-sante/virus-du-papillome-humain-vph/>
2. <http://sante.gouv.qc.ca/programmes-et-mesures-daide/programme-de-vaccination-contre-les-infections-par-les-virus-du-papillome-humain-vph/#admissibilite>
3. <http://sante.gouv.qc.ca/programmes-et-mesures-daide/programme-de-vaccination-contre-les-infections-par-les-virus-du-papillome-humain-vph/>
4. <http://sante.gouv.qc.ca/conseils-et-prevention/comprendre-la-vaccination/#fonctionnement-de-la-vaccination>
5. <http://sante.gouv.qc.ca/problemes-de-sante/cancer-du-col-de-l-uterus/>